



## **ALPHA SOLUTIONS**

*Société par actions simplifiée*

Au capital de 74.222 euros

Antélios II, Bât F, 75 Rue Marcellin Berthelot

13290 Aix-En-Provence

844 655 225 RCS Aix-En-Provence

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX AVANTAGES PARTICULIERS**

*Rapport du commissaire aux avantages particuliers chargés de décrire et d'apprécier les avantages particuliers attachés aux actions de préférence tel que visé par les articles L.225-147 et L.228-12 du Code de commerce.*

  
Société par actions simplifiée de commissariat aux comptes  
Membre de la compagnie régionale d'Aix-Bastia

444, Rue Paradis - 13008 Marseille  
RCS de Marseille : 921 216 461  
06 29 18 28 65 / cohen@bee-audit.com

**A l'attention des associés de la société ALPHA SOLUTIONS.**

Chers Messieurs,

En notre qualité de commissaire(s) aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-12 I et R. 228-18 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de conversion d'une quote-part des actions ordinaires de la Société ALPHA SOLUTIONS en actions de préférence ADP conférant à leur titulaire un dividende précipitaire sans pour autant priver les associés de leurs droits de vote.

L'opération envisagée vous est présentée dans le rapport du Président et le projet de statuts refondus de la société ALPHA SOLUTIONS.

Il appartient au Président d'établir un rapport conformément à l'article R. 228-18 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la conversion envisagée ainsi que sur certaines autres informations concernant l'opération, données dans ce rapport. Il ne nous appartient pas en revanche de juger le bien-fondé de l'octroi d'avantages particuliers, lequel procède du consentement des associés.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier les informations fournies dans le rapport du Président sur les conditions de la conversion envisagée, les modalités de calcul du rapport de conversion et les modalités de sa réalisation.

Notre mission prenant fin avec le dépôt de ce rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieures à sa date de signature.

Notre rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et descriptions des avantages particuliers
2. Diligences et appréciation des avantages particuliers
3. Conclusion

## I. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTIONS DES AVANTAGES PARTICULIERS

### 1.1 Contexte de l'opération

La société ALPHA SOLUTIONS est une société par actions simplifiée dont le siège est sis Antélios II, Bât F, 75 Rue Marcellin Berthelot - 13290 Aix-En-Provence au capital de 69 582 € composé de 69 582 actions d'un euro chacune souscrites et entièrement libérées.

La conversion d'une partie des actions en actions de préférence « ADP » s'inscrit dans le cadre du développement de la société et a été initiée dans l'optique de permettre aux investisseurs de se désendetter dans de plus brefs délais.

### 1.1 Description des avantages particuliers

Les avantages particuliers envisagés sont

✧ Répartis à l'article 9 du projet de statuts refondus :

*« Le capital social est fixé à la somme de SOIXANTE NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DEUX (69.582) euros. Il est divisé en SOIXANTE NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DEUX (69.582) actions d'1 euro chacune, intégralement libérées et de même catégorie, appartenant toutes aux actionnaires comme suit :*

- 63.325 actions ordinaires,
- 6.257 actions de préférence dites « ADP » auxquelles sont attachés les droits et avantages tels que décrits en annexe aux présents statuts,

*Les actions ordinaires sont attribuées comme suit :*

- Monsieur Julien MARCHIONI : 63.325 actions

*Les actions de préférence sont attribuées comme suit :*

- Monsieur Julien MARCHIONI : 2.085 actions
- Monsieur Juan FERRIZ : 2.087 actions
- Madame Séverine MARCHIONI : 695 actions
- Monsieur Samuel VIOLETTE : 695 actions
- La société GAME BOYS SARL : 695 actions »

✧ Décrits à l'article 31.1. dudit projet :

*« Les ADP donnent droit à un dividende précipitaire (le « Dividende Précipitaire ») servi, quelle que soit la nature de la Distribution réalisée, par préférence à toutes les autres Actions de la Société de quelque catégorie qu'elles soient jusqu'à complet paiement du montant global du Dividende Précipitaire déterminé de la façon suivante :*

*Le Montant Global du Dividende Précipitaire est égal au Montant Investi, soit la somme de SOIXANTE QUINZE MILLE (75.000) euros et devra être versé comme suit :*

- *Pendant une période de CINQ (5) exercices, les titulaires d'ADP de la Société ALPHA SOLUTIONS bénéficieront du versement d'un Dividende Précipitaire Annuel de nature à rémunérer leurs participations à hauteur de QUINZE MILLE (15.000) euros.*
- *Si pendant plusieurs exercices successifs, la Société ALPHA SOLUTIONS ne disposait pas de Sommes Distribuables suffisantes pour assurer le versement du Dividende Précipitaire Annuel des ADP, la période initiale de CINQ (5) exercices pourra faire l'objet d'une ou plusieurs reconduction(s) tacite(s) d'UNE (1) année.*

*Il est précisé que la mise en distribution du Dividende Précipitaire est subordonnée à l'existence de Sommes Distribuables (soit un bénéfice distribuable au sens de l'article L. 232-11 du Code de commerce) a minima égal à CENT ONZE MILLE (111.000) euros et à une décision collective des Associés de la Société de procéder à une Distribution, la réserve légale devant être dotée par priorité sur toute Distribution conformément à la loi. »*

## **II. DILIGENCES ET APPRECIATION DES AVANTAGES PARTICULIERS**

### **2.1 Diligences accomplies**

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

Afin d'apprécier les avantages particuliers susceptibles de résulter de l'opération faisant l'objet du présent rapport, nous avons notamment mis en œuvre les diligences décrites ci-après :

- ✦ Entretien avec les personnes chargées de la réalisation de l'opération ;
- ✦ Prise de connaissance des formalités juridiques (projet de convocation, procès-verbal, statuts, etc.) et de la documentation juridique et contractuelle liée à l'opération envisagée ;
- ✦ Vérification de la possibilité de convertir les actions en vertu des lois et règlements en vigueur.

### **2.2 Appréciation des avantages particuliers**

Il convient au préalable de rappeler qu'un avantage ne peut être considéré comme particulier que si un droit ou un gain n'est pas partagé avec l'ensemble des associés et s'il est accordé à une seule personne ou une seule catégorie de personnes.

En l'espèce, les avantages particuliers seraient accordés à toutes les actions détenues par les associés à l'exception de celles Monsieur Julien MARCHIONI qui n'ont été converties qu'à hauteur de 2 085 actions sur les 65 410 qu'il détient.

Les droits particuliers qui seraient attribués au titre des actions de préférence sont de nature pécuniaire et plus précisément « précipitaire ».

### III. CONCLUSION

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- ✧ La présentation de l'incidence de l'opération sur la situation des titulaires de titres de capital appréciée par rapport aux capitaux propres ;
- ✧ La présentation des caractéristiques des actions de préférence issues de la conversion ;
- ✧ Et par voie de conséquence, sur la conversion envisagée.

Fait à Marseille  
Le 21 mai 2025

✧ **BEE AUDIT**  
**Tracy COHEN**  
**Commissaire aux comptes**





# bee AUDIT



Société par actions simplifiée de commissariat aux comptes  
Membre de la compagnie régionale d'Aix-Bastia

444, Rue Paradis - 13008 Marseille  
RCS de Marseille : 921 216 461  
06 29 18 28 65 / [cohen@bee-audit.com](mailto:cohen@bee-audit.com)